

Arrêté ministériel portant sur l'adoption du référentiel de validation des compétences associé au métier de « Conducteur/Conductrice de chargeur sur pneus » dans le cadre de l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences

A.M. 07-05-2025

M.B. 05-06-2025

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Vu le décret de la Communauté française du 03 mai 2019 portant assentiment à l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Considérant l'approbation du Comité directeur du Consortium de validation des compétences du 11 décembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le référentiel de validation des compétences relatif au métier de « Conducteur/Conductrice de chargeur sur pneus » est adopté comme suit :

Métier	Titre	Code
Conducteur/ Conductrice de chargeur sur pneus	UC1 : Effectuer des travaux avec un chargeur sur pneus en assurant les contrôles de prise et de fin de poste	CCPNEU

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 07 mai 2025.

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY